



14ème législature

Question N° : 50757	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Corée du Nord et Corée du Sud	Analyse > relations entre les deux États. attitude de la France.
Question publiée au JO le : 25/02/2014 Réponse publiée au JO le : 22/04/2014 page : 3437 Date de changement d'attribution : 03/04/2014		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur des propositions émises par la République populaire démocratique de Corée. Dans les voeux de nouvel an de son dirigeant, puis dans une déclaration de sa plus haute instance, la République populaire démocratique de Corée a exprimé sa volonté d'améliorer les relations intercoréennes. C'est une opportunité à saisir. La plus haute instance nord-coréenne, la commission de la défense nationale, a proposé en janvier à la Corée du sud l'arrêt de tous les actes de provocation et de diffamation contre la partie adverse, la prise de mesures pratiques pour stopper tous les actes militaires hostiles et la mise en oeuvre de mesures réciproques de désarmement nucléaire permettant d'aboutir à la dénucléarisation de toute la péninsule. Il faut saisir cette main tendue. Il lui demande si la France entend appuyer cette proposition par des initiatives, notamment au conseil de sécurité des Nations-unies, pour favoriser la paix et le désarmement dans l'ensemble de la péninsule coréenne. Il lui demande par ailleurs si notre pays entend participer aux exercices militaires annuels conjoints américano-sud-coréens prévus à partir de fin février 2014 qui, au printemps 2013, avaient provoqué de vives tensions.

Texte de la réponse

La France encourage le dialogue intercoréen, qui doit permettre de faire baisser les tensions dans la péninsule coréenne. Elle soutient les efforts en vue d'un règlement pacifique, diplomatique et politique de la situation. La France a noté la déclaration de la Commission nationale de la défense de la République populaire démocratique de Corée du 17 janvier 2014, ainsi que la tenue du dialogue intercoréen en février et l'organisation des rencontres de familles séparées (du 20 au 25 février 2014). La RPDC doit mettre en oeuvre pleinement et sans délai les résolutions 1695, 1718, 1874, 2087 et 2091 du Conseil de sécurité des Nations unies selon lesquelles elle doit s'abstenir de toute activité liée à ses programmes nucléaire et balistique. La France condamne fermement la poursuite par la Corée du Nord de ces programmes et attend des engagements de la RPDC en ce sens. La France ne participe pas aux exercices militaires conjoints américano-sud-coréens actuellement en cours dans la région.